



MINISTÈRE DU
REDRESSEMENT PRODUCTIF

MINISTÈRE DE
L'ÉCOLOGIE, DU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

COMMISSARIAT
GÉNÉRAL
À L'INVESTISSEMENT

Communiqué de presse

Communiqué de presse



Paris, le vendredi 18 octobre 2013
N° 708

Investissements d'Avenir : Lancement de l'appel à manifestations d'intérêt « Navires du futur » 2

Dans le cadre des Investissements d'Avenir, Arnaud MONTEBOURG, ministre du redressement productif, Philippe MARTIN, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'énergie, Geneviève FIORASO, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Frédéric CUVILLIER, ministre délégué auprès du ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, en charge des Transports, de la mer et de la pêche et Louis GALLOIS, Commissaire général à l'Investissement annoncent le lancement d'un nouvel appel à manifestations d'intérêt dédié aux navires du futur opéré par l'ADEME, pour le compte de l'État, dans le cadre des investissements d'avenir. Ce nouvel appel à manifestations d'intérêt s'inscrit dans le cadre du programme des investissements d'avenir, qui consacre un total de 100M€ à la thématique 'Navires du futur'. Il constitue un outil sur lesquels pourront s'appuyer les projets issus du plan 'Navires Ecologiques' de la nouvelle France industrielle annoncé le 12 septembre par le Président de la République

Placée au 6ème rang mondial et dans un contexte de forte concurrence, l'industrie navale française restera compétitive en accompagnant des projets de recherche et développement débouchant sur des réalisations concrètes et commercialisables.

Cette action doit permettre de développer des navires **plus économes** en énergie, grâce à de nouveaux modes de propulsion, comme le gaz naturel liquéfié (GNL) ; **plus intelligents** grâce à l'utilisation renforcée des nouvelles technologies de l'information à bord ; **plus propres**, en réduisant l'ensemble des rejets ; **plus sûrs**, pour les personnels navigants et les passagers, en renforçant la sûreté et la sécurité à bord.

Ce nouvel appel à manifestations d'intérêt (AMI) s'inscrit dans le cadre de l'action des Investissements d'avenir dédiée au navire du futur et dotée de 100 M€. Il concerne les **bateaux et navires** du domaine civil ayant une **fonction commerciale de transport** maritime ou fluvial (personnes, marchandises, etc.), ou encore une **fonction de travail** (pêche, maintenance, surveillance, etc.) ou enfin une **fonction sportive ou de loisir** (plaisance, compétition). Les avances remboursables constituent deux tiers des crédits affectés à cet AMI.

Dans l'objectif de renforcer et structurer la filière, les projets devront, dans le cas général, être collaboratifs, associant grandes entreprises, PME et laboratoires, et se développer dans le cadre d'un accord de consortium.

L'État a, d'ores et déjà, **soutenu 6 projets**, pour un montant total de 35M€, caractérisant le dynamisme et la variété de la filière navale française dans le cadre du premier appel à manifestations d'intérêt du Programme d'Investissements d'Avenir :



- **ARPEGE** : Ce projet propose le développement d'un concept de navire de pêche particulièrement performant en terme de consommation de carburant, d'une longueur d'environ 24m. Ces gains de consommation seront possibles grâce à une forme de carène plus performante ainsi que par une motorisation diesel-électrique.
- **AUTOPROTECTION** : Son objectif est de concevoir, réaliser et expérimenter un nouveau concept de protection non létal et plus sûr contre la piraterie maritime tout en prenant en compte les contraintes d'exploitation des navires de commerce (système modulaire dédié à l'autoprotection avec une automatisation d'un ensemble de capteurs et de systèmes actifs, règles de détection de comportement agressif, protection par blindage-masquage des zones sensibles et des accès).
- **NAVALIS** : Ce projet vise à améliorer des opérations de transfert de personnel entre le navire et les plateformes d'accès aux éoliennes, via notamment une passerelle robotisée permettant de compenser les effets de la houle. Navalis a pour objectif de réduire la consommation énergétique et les émissions de polluants grâce à l'utilisation du moteur GNL (gaz naturel liquéfié) et réduire les nuisances sonores à l'intérieur du navire en utilisant des technologies d'isolation et de contrôle des vibrations.
- **WINDKEEPER** : Le projet WINDKEEPER est axé sur le segment des navires dédiés à plein temps à la maintenance et à l'entretien des fermes éoliennes offshore. Il a pour objectif de proposer sur le marché, dès la fin de la phase d'expérimentation, un nouveau concept de navire spécialisé, économe et éco-conçu permettant de doubler la capacité d'intervention annuelle sur les éoliennes par rapport aux solutions existantes et d'augmenter ainsi sensiblement la production électrique par une disponibilité croissante d'éoliennes en état de marche.
- **VOILIER DU FUTUR** : Le projet Voilier du Futur vise à réaliser à la fois une plateforme technologique innovante éco-conçue (navire démonstrateur de 13 m à coque aluminium) servant de vitrine au projet et un ensemble d'innovations dans le domaine des équipements de navire avec deux principaux objectifs : la diminution de l'impact environnemental des voiliers de plaisance, sur l'ensemble de leur cycle de vie avec en conséquence une amélioration de la compétitivité des entreprises et l'amélioration de la sécurité à bord des voiliers et les conditions de pratique de la voile.
- **GENESIS** : Le projet GENESIS vise à améliorer les caractéristiques techniques, opérationnelles et financières des paquebots de nouvelle génération, par une réduction de la consommation en combustible de 10% par rapport au navire de référence, une réduction des rejets d'oxyde de soufre, au-delà des normes communautaires actuelles, grâce à l'intégration d'une solution de lavage de fumées des gaz d'échappement des moteurs diesels et le développement d'applications permettant d'augmenter la sécurité et la sûreté à bord (dont un système intégré et centralisé d'hypervision ou un système de géolocalisation des personnes permettant d'automatiser les opérations en cas d'incident ou d'accident).

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 28 novembre 2014

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir, consultez le site internet :

investissement-avenir.gouvernement.fr

Twitter : @CGI_PIAvenir

Contacts presse :

Cabinet d'Arnaud MONTEBOURG : 01 53 18 45 13

Cabinet de Philippe MARTIN : 01 40 81 72 36

Cabinet de Geneviève FIORASO : 01 55 55 84 24

Cabinet de Frédéric CUVILLIER : 01 40 81 77 57

Cabinet de Louis GALLOIS : 01 42 75 64 43

ADEME : 01 49 09 27 47

